Les Aides de la Région Occitanie				Les Aides de l'Etat			
Aide au recrutement d'un(e) apprenti(e)	Entreprises de moins de 250 salariés	1000 €	Pour le recrutement d'un(e) 1er apprenti(e) ou d'un(e) apprenti(e) supplémentaire	**Aide « TPE JEUNE APPRENTI »**	Entreprises de moins de 11 salariés recrutant un jeune de moins de 18 ans	4400 €	Versée par trimestre 1100 € soit 4400 € pour l'année
Prime à l'apprentissage	Entreprises de moins de 20 salariés	1000 €	Versée sous condition d'assiduité de l'apprenti(e) au CFA	**Crédit d'impôt Apprentissage**	Toutes les entreprises	1600 €	Pour la 1ère année d'une formation préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC +2
Bonus formation du Maître d'apprentissage à la fonction tutorale	Entreprises de moins de 20 salariés	500 €	Versé après formation du Maitre d'apprentissage pendant la 1ère année du contrat d'apprentissage	**Exonération de charges**	Toutes les entreprises		Sauf AT
TOTAL		2500 €				6000 €	

Les aides sont cumulables.